

# Innovation Contrat captage : La pesée embarquée et le DPAe en épandage de fumier



Le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) réalise des essais pour améliorer la précision lors de l'épandage de matières organiques. L'innovation testée est un système de pesée embarquée et de débit proportionnel à l'avancement. Une avancée pour le monde agricole, qui est également favorable à notre ressource en eau.



La bonne gestion des matières organiques est un point crucial dans la gestion durable de l'azote. Les agriculteurs bénéficient déjà d'analyses d'effluents, de conseils de fertilisation, d'analyses de sols... mais ils n'ont pas encore la possibilité de gérer avec certitude les quantités de matières organiques apportées par hectare lors de l'épandage. Cette lacune déforce l'utilité de l'encadrement des agriculteurs et les maintient dans un certain flou dans leur gestion de l'azote. « Monitorer avec précision l'apport de fumier permettra aux agriculteurs de boucler un cycle de gestion de l'azote plus vertueux, que ce soit à l'échelle de la parcelle ou des zones intra-parcellaires », affirme Denis Tourneur, attaché scientifique pour le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W).

## Une technologie qui répond aux préoccupations actuelles

Si l'outil de la pesée embarquée n'est pas une nouveauté complète car déjà utilisé pour l'engrais chimique, son usage pour l'épandage du fumier l'est. Il n'est pas aisé d'installer cette technologie pour celui-ci au vu des vibrations plus importantes produites et de son écoulement moins régulier. Aujourd'hui, l'intérêt pour cette technologie grandit grâce à une multitude de facteurs : la hausse du coût de l'engrais chimique, la valorisation des effluents d'élevage, l'évolution technologique ou encore la préoccupation pour l'environnement.

## Des essais pour faire ses preuves

Pour l'instant, l'outil est encore en phase de test. Dans le cadre des Contrats captage, des essais sont réalisés en vue de valider l'amélioration de la pratique d'épandage de fumier par systèmes de pesée embarquée et de Débit Proportionnel à l'Avancement (DPA). « La pesée embarquée mesure en continu le poids du fumier contenu dans la caisse de l'épandeur, ce qui permet au contrôleur de connaître la quantité de fumier sortant par seconde et ainsi adapter la vitesse du tapis pour appliquer exactement la dose souhaitée. Le débit peut être adapté en fonction de la vitesse de travail, de la densité du fumier, de l'ouverture de porte, de la largeur de travail et de l'écoulement du fumier en faisant varier la vitesse du tapis », explique le scientifique du CRA-W. Ce système permet donc d'épandre une quantité de fumier définie au m<sup>2</sup>.

### **Toujours plus de précision**

Grâce à cette innovation, les agriculteurs possèdent toutes les clés pour réaliser des épandages précis. L'outil vient compléter ceux dont disposent déjà les agriculteurs. « De cette façon, les surdosages involontaires peuvent être évités. Et en évitant un excès d'azote dans le sol, on limite par la même occasion le risque de lessivage. En ce sens, on vise à améliorer la qualité de l'eau, ce qui est l'objectif

### **Qu'est-ce que le Contrat captage ?**

Le Contrat captage est un engagement qui a pour objectif de préserver ou de restaurer la qualité de l'eau sur une zone de captage d'eau potabilisable. Une fois signé, il scelle les accords conclus entre les acteurs de terrain et les partenaires. Chacun s'engage alors à mettre en œuvre un plan d'actions bénéfiques à la protection des ressources en eau. Chaque Contrat captage est un projet de territoire, à l'échelle d'une zone définie par le diagnostic. Il est donc spécifique aux enjeux du territoire et aux pressions anthropiques exercées sur la zone.

Ce projet s'inscrit dans la mission de protection des prises d'eau potabilisable de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Elle exerce ce rôle en collaboration avec les producteurs d'eau.

premier de cette action », conclut Denis Tourneur.

*Par PROTECT'eau, pour les Contrats captage*